

**Rapport du Président**

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

5^{ème} Commission

N° CP-2020-11-5-4

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté**FONDS D'URGENCE SOLIDARITE ASSOCIATIONS ALSACIENNES**

Résumé : Il est proposé d'approuver l'attribution de trois subventions déposés au titre du FUSAA comme suit :

- 3 400 € au Club des supporters Allez Munchhouse.
- 5 000 € au Ski Club Edelweiss de Saint-Amarin.
- 5 000 € à la Société de Quilles - Amicale de Niederhergheim.

A l'issue d'un échange avec la commune de MUNCHHOUSE, il est apparu que le dossier déposé par l'association « Club des supporters Allez Munchhouse » au titre du FUSAA pour l'annulation de sa journée carpes frites n'a pas été instruit.

Le dossier a été réceptionné le 14 juin 2020 et transmis au service instructeur le 15 juin 2020. Il aurait dû être traité lors de la 1^{ère} programmation du FUSAA le 2 juillet 2020.

Après analyse des pièces communiquées, il apparaît que cette association aurait pu prétendre à une subvention de 3 400 €.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3 400 € au titre du FUSAA à l'association « Club des supporters Allez Munchhouse ».

De même deux dossiers, le premier porté par l'association « Ski Club Edelweiss de Saint-Amarin » transmis le 16 juillet 2020 et le second par l'association « Société de Quilles - Amicale de Niederhergheim », transmis le 3 août 2020, donc dans les délais du dispositif, ont subi un aléa informatique dans la boîte de réception courriel du fonds.

Dès lors, au vu de leur caractère complet et conforme et après analyse, il s'avère que ces deux dossiers peuvent prétendre chacun à une subvention de 5 000 € qu'il vous est proposé de leur attribuer.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Club des supporters Allez Munchhouse » au titre du Fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes pour un montant de 3 400 €,
- D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Ski Club Edelweiss de Saint-Amarin » au titre du Fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes pour un montant de 5 000 €,
- - D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Société de Quilles - Amicale de Niederhergheim » au titre du Fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes pour un montant de 5 000 €,
- De préciser que cette subvention fera l'objet d'un versement unique suite à la notification de l'aide. L'imputation budgétaire correspondante relève du programme F734, chapitre 65, fonction 74, nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH